



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARIÈGE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°09-2019-022

PUBLIÉ LE 21 MARS 2019

# Sommaire

## **09 – PREFECTURE DE L'ARIEGE – DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

09-2019-03-20-002 - Arrêté préfectoral portant renouvellement de la commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Pamiers-Les Pujols (4 pages)

Page 3



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

### SOUS-PREFECTURE DE PAMIRS

Dossier suivi par : Mme Florence JIMENEZ  
Tél : 05 61 60 97 40  
Courriel : florence.jimenez@ariefge.gouv.fr

### **Arrêté préfectoral portant renouvellement de la commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Pamirs-Les Pujols**

La préfète de l'Ariège,

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L571-13 et R571-70 et suivants ;
  - VU** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L147-3, R147-6 et R147-8 ;
  - VU** le décret n° 2006-665 du 6 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
  - VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
  - VU** l'arrêté préfectoral n°2018-102 portant délégation de signature à Madame Agnès BONJEAN, sous-préfète de l'arrondissement de Pamirs ;
  - VU** les désignations des membres de la commission consultative de l'environnement au titre des professions aéronautiques ;
  - VU** les désignations des membres de la commission consultative de l'environnement au titre des collectivités territoriales ;
  - VU** les désignations des membres de la commission consultative de l'environnement au titre des associations ;
- SUR** proposition de Madame la sous-préfète de Pamirs

## ARRÊTE

### Article 1er :

La commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Pamirs-Les Pujols, chargée d'émettre un avis sur les décisions ayant une incidence significative sur l'environnement de l'aérodrome ainsi que sur les modifications éventuelles du plan d'exposition au bruit est composée ainsi qu'il suit :

- Président : le préfet du département de l'Ariège ou son représentant.

26 rue Frédéric Soulié – CS 40172 – 09102 PAMIERS CEDEX  
Standard 05.61.60.97.30 – Fax 05.61.67.55.10

► Membres désignés au titre des professions aéronautiques :

		Titulaire(s)	Suppléant(s)
Représentant de l'exploitant de l'aérodrome	Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome	Henri NAYROU	Pascal ALARD
		Alexandre GERARDIN	Claude DEYMIER
Représentant des usagers	Aéroclub de Pamiers	Serge MAURY	Alexandre GERARDIN
Représentant des usagers	CEPS (Centre École de Parachutisme)	Dominique CHARBOUILLOT	Jacques MARTY
Représentant des usagers	1 <sup>er</sup> RCP	Lieutenant Colonel Ludovic de SOLAGÉS	Lieutenant Adrien CORDIER

► Membres désignés au titre des collectivités territoriales :

		Titulaire(s)	Suppléant(s)
Représentants du Conseil Régional		Kamel CHIBLI	Kathy WERSINGER
Représentants du Conseil Départemental		Jacques LAFFARGUE	André MONTANE
Représentants des Mairies de Coussa, Les Issards, Les Pujols, St Amadou, La Tour du Crieu, Verniolle		Jérôme BLASQUEZ	Serge ROBERT
		Numes MUNOZ	Raymond FIS
		Serge VILLEROUX	Jean-Claude COMBRES

► Membres désignés au titre des associations :

		Associations	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Représentants des associations de riverains	ADIRAPP		Christian MEILLON	Bernard BOURY
			Yves RIPOCHE	Emparine CARRERE
			Bernard SANTOUL	Josette CIERCO RIPOCHE
Représentants des associations de protection de l'environnement	Comité Écologique Ariégeois		Alain BARRAU	Serge SALANOVE
	Association Naturalistes d'Ariège		Hervé DUVAL	Jean-Michel DRAMARD

Article 2 :

Sont également associés aux travaux de la commission consultative de l'environnement, sans voix délibérative :

- Monsieur le directeur régional de l'aviation civile sud-ouest, ou son représentant ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires, ou son représentant ;
- Monsieur le délégué militaire départemental ou son représentant ;
- Monsieur le chef du détachement aérien de la gendarmerie de l'aérodrome de Pamiers-Les Pujols ou son représentant.

Article 3 :

La durée du mandat des membres de la commission consultative de l'environnement représentant les professions aéronautiques et les associations est de trois ans. Le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

Article 4 :

Le secrétariat de la commission est assuré par l'exploitant de l'aérodrome.

Article 5 :

La commission se réunit au moins une fois par an en séance plénière. Elle est également réunie à la demande du tiers au moins de ses membres.

Article 6 :

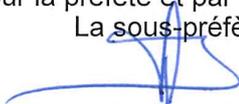
Le président fixe l'ordre du jour de chaque séance et peut inviter les maires ou leurs représentants non membres dès lors qu'une opération projetée sur le territoire de leur commune est examinée en séance. Il peut inviter à participer aux travaux de la commission, toutes personnes dont l'audition lui paraît utile.

Article 7 :

Madame la sous-préfète de Pamiers est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché pendant un mois dans chacune des communes concernées.

Pamiers, le **20 MARS 2019**

Pour la préfète et par délégation,  
La sous-préfète



Agnès BONJEAN

**NB** : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès de l'autorité qui a statué ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

09 2019 03 20 002